L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 DECEMBRE 1881. 55me Année.

Bradish, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 15 DECEMBRE 1881.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On n'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

Toutes deux facilitées.

Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en souscrivant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

Le bill d'égalisation.

Ce bill ne change absolument rien à ce qui se pratique aujourd'hui pour les assessements de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui compose toute la paroisse d'Orléans. Les divers assesseurs ou les assesseurs des sept districts, siégeant ensemble, constitueront le bureau d'égalisation de la paroisse. Cinq d'entre eux formeront un quorum, c'est-à-dire que le nombre de cinq sur sept sera suffisant pour délibérer et décider. Il ne pourront en être différemment. Dès le moment qu'il s'agit d'estimer des maisons ou des meubles, les assesseurs sont nécessairement déjà égalisateurs, et le changement de nom ne crée rien de nouveau. Par conséquent le bill présenté est sans aucune importance pour les propriétaires d'immeubles dans les limites de la Nouvelle-Orléans.

Pour les campagnes, le gouverneur nommera, autant que possible, après la promulgation de la loi, dans chaque paroisse de l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, un bureau d'égalisation de paroisse, composé de trois personnes qui composeront leur place pendant quatre ans, à moins de révocation, et qui recevront un traitement pour chaque jour de séance et prêteront le serment prescrit par la Constitution.

Le gouverneur nommera aussi, pour un terme égal et de la même façon, un bureau d'égalisation d'Etat, composé de sept membres, un de chaque district congressionnel, et de deux membres en sus pour tout l'Etat. Chaque membre recevra un salaire de dix piastres par jour pendant tout le temps qu'il siégera. Ce bureau se réunira dans la capitale le premier lundi de mars de chaque année, et procédera à un examen attentif des rôles d'assessement des diverses paroisses; il les comparera les uns avec les autres pour les égaliser et rendre uniformes les estimations de propriétés dans tout l'Etat. Les propriétés de même caractère, qualité et condition, autant qu'autant que possible, assassées et estimées dans toutes les paroisses de l'Etat sur des taux uniformes, et, à cette fin, ledit bureau sera autorisé à ordonner l'addition ou la déduction d'un tant pour cent sur toute espèce de propriété figurant dans les rôles de paroisse de manière à mettre approximativement ces valeurs sur un pied d'égalité et d'uniformité avec de semblables propriétés dans tout l'Etat.

Après avoir examiné, comparé et ajusté les rôles de paroisse et déterminé les additions ou déductions à faire, le bureau, s'il les trouve correcte, approuve le tout approuvé sur lui dits rôles et les signera. Sur les rôles ayant besoin de modification, le président du bureau écrira et signera un ordre obligeant l'assesseur à augmenter ou à diminuer ces évaluations, suivant le cas, de manière à les égaliser avec des évaluations faites dans les autres parties de l'Etat, pour des propriétés de même qualité et de même condition.

Quand ces modifications seront faites, les assesseurs en dépêcheront une copie au bureau du greffier de la cour de district de la paroisse, et publieront une notice pour en prévenir les intéressés. Toutes les objections au tableau devront être enregistrées au bureau du greffier dans les 30 jours qui suivront la publication de Paris. Passé ce temps, les réclamations seront sans effet. Elles devront être adressées, sous forme de pétition, au bureau d'égalisation de paroisse et contiendront les motifs d'opposition et l'évaluation vraie des propriétés contestées.

Dix jours après la première publication de la notice, le bureau d'égalisation de paroisse se réunira au lieu où les rôles seront déposés, et procédera à l'examen de chaque réclamation. Il entendra les témoignages pour ou contre et décidera d'une manière sommaire les difficultés soulevées. L'assesseur entendra à ces instructions et donnera telles informations qu'il pourra posséder à l'appui de ses rôles. Il en sera ainsi pour le paroisse d'Orléans; le bureau pourra entendre des témoins et l'assesseur pourra justifier ses opérations. Quand il y aura division égale des membres du bureau, l'assessement sera bien et dûment approuvé et maintenu.

Dans les dix jours qui suivront la décision du Bureau d'égalisation de paroisse, le réclamant, dont les objections n'auront pas été admises, pourra en appeler à la cour de district. Après ces dix jours, tout appel sera interdit. Si l'appel est interjeté par l'assesseur, telle caution ne sera requise. Si c'est le pétitionnaire qui fait appel, il faudra qu'il fournisse un cautionnement excédant de la moitié le montant des taxes de paroisse et d'Etat qui seraient dues d'après les évaluations et les détaxations qu'il aura faites. S'il perte un faux serment, il sera passible de la pénalité du parjure.

L'avocat du district sera tenu à 10 jours court sur le montant du cautionnement d'appel dans tels cas suivants : [illegible] le jugement [illegible] confirmé, et [illegible] de l'assesseur le jugement [illegible] en faveur de l'Etat ou de la [illegible]. Les fêtes pour restitution [illegible] ne suspendront pas les [illegible] collecteur qui devra continuer [illegible] couvre le recouvrement [illegible] la base de l'estimation [illegible] par le contribuable, et le montant [illegible] collecté plus perçu à son crédit dans le compte final, après la conclusion du procès. Toutes les actions pour exemption d'assessment, à moins qu'elles ne soient intentées dans les délais fixés par la loi, seront parentoires et sans effet.

Tel est en abrégé le bill présenté à la Législature pour égaliser les assessements dans les campagnes. Bien assurément ainsi deux heureux d'égalisation en font d'un, un bureau de paroisse et un d'Etat. Le premier sera pour mission spéciale d'égaliser les taxes dans la paroisse même entre les contribuables, suivant la valeur de leurs propriétés imposables, et le second s'occupera de l'égalité de l'assessement entre les paroisses. C'est un essai à faire. Nous doutons qu'il réussisse pour les estimations de propriétés particulières parce que les bureaux de paroisse seront sujets à erreur comme les assesseurs eux-mêmes, et que, vu les frais que coûtera l'appel aux Cours de District, beaucoup de contribuables aimeront mieux payer que de contester. Pour l'égalisation générale de l'assessement entre les paroisses, le Bureau d'Etat pourra faire quelque bien, s'il se trouve composé d'hommes ayant des notions certaines sur les valeurs territoriales des diverses paroisses, et s'ils sont animés d'un esprit sérieux et judicieux pour le bien de l'Etat, et en même temps d'intentions honnêtes envers tous les citoyens contribuables.

—Pour le bois, rien n'égale le Bitter Malaga.

☞Le comble de l'élégance : se coiffer au moyen du "Hatter K. Lee."

La Passe du Sud.

Sous l'impulsion du comité qui avait été nommé par la Chambre de commerce pour faire opérer des sondages à la Passe du Sud, une nouvelle revue du chenal a été faite, et partout les coupes ont trouvé au moins une profondeur de 26 pieds d'eau et de 30 et de 40 pieds dans maints endroits. On a fait 236 sondages dans toute la longueur de la passe, et nulle part on n'a trouvé le moindre obstacle au passage des plus gros navires.

Cette nouvelle épreuve a été d'autant plus remarquable que le comité de la Chambre de commerce avait invité le capitaine-ingénieur Cowden et le capt. Leathers, du steamer Natchez, à être présents; ils ont même été invités à suivre le chenal eux-mêmes, et le résultat de leurs opérations a été pareillement semblable au résultat général obtenu par les opérateurs de la Chambre de commerce.

Le comité avait tenu à être accompagné de MM. Cowden et Leathers, parce que tout le monde sait que non seulement ils n'avaient jamais eu confiance dans l'entreprise du capt. Eads, mais encore parce qu'ils avaient agi souvent que le moins ont été réalisé au point de justifier les versements périodiques de fonds, faits par les ordres du Congrès entre les mains de l'ingénieur des jetées, suivant les termes de la loi.

Pour cette fois, il n'y aura plus d'incrédules; MM. Cowden et Leathers eurent au moins un résultat de leurs propres épreuves, et les jouteurs de Memphis et de Cincinnati, qui, nous n'avons jamais pu en comprendre la raison, ont toujours nié jusqu'ici la grandeur et le succès de l'œuvre du capitaine Eads, seront obligés de croire aussi, ou, tout au moins, de ne plus nier. Les officiers du gouvernement qui puis l'ingénieur des jetées, les nombreux capitaines de steamers européens qui franchissent maintenant sans obstacle la Passe du Sud, les milliers de visiteurs qui ont fait opérer devant eux des sondages particuliers, tous attestent le succès et tous rendent hommage au génie de capitaine Eads. Comment pourrait-il y avoir encore des incrédules !

THEATRE ST CHARLES.—On courait assez à ce théâtre pour voir Hazel Kirke, pièce qui donne à rire et à pleurer alternativement. Le public du vieux Drury aime beaucoup, à ce qu'il paraît, ces sortes de vicissitudes, car il applaudit très-fort, ce qui est un infaillible signe de bonheur. Hazel Kirke arrivera facilement et heureusement à la fin de la semaine.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Le succès de l'opéra Josh Whitcomb se soutient à merveille; il y aura encore hier beaucoup de monde à l'Académie pour voir le bon vieux démocrate sous les traits de Denman Thompson qui, encouragé par un nombreux public, s'est véritablement surpassé. Les autres acteurs se sont comportés aussi d'une manière très remarquable, et le monde est sorti de l'Académie en se promettant bien d'y retourner aujourd'hui.

La grande question.—Pauvreté n'est pas vice, mais sale y contribue passablement. C'est le moment où, dans toutes les classes, chacun s'ingénie de qu'il pourra bien offrir à ses parents à un ami, le jour de Noël, en hommage